

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DROME	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE VALHERBASSE
<p><u>Nombre de membres :</u> Du conseil : 19 En exercice : 19 Délibérants : 15</p> <p><u>Quorum atteint</u></p> <p><u>date de convocation :</u> 03/03/2025</p> <p><u>date d'affichage :</u> 03/03/2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le 03 du mois de Mars à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Valherbasse à Montrigaud, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur VASSY Jean-Louis, Maire en présence des conseillers : Madame BESSON Isabelle, Monsieur CHARVAT Patrick, Madame SAUREL Nelly, Monsieur ROLIN Jérôme, Madame JANTON Joëlle, Madame MATHIEU-POUGET Régine, Madame DUC Gwendoline, Madame RONGY Marie-Madeleine, Monsieur CLET Benjamin, Madame BARRIER Marie-Agnès, Monsieur PAQUIEN Lionel, Monsieur VINCENT Bret</p> <p><u>Absents excusés :</u> Monsieur GAUDENECHÉ Patrice ayant donné pouvoir à Monsieur ROLIN Jérôme Monsieur DUC Bernard ayant donné pouvoir à Monsieur BRET Vincent Madame MARY Claude Madame MARION Isabelle Monsieur RODRIGUEZ Richard</p> <p><u>Absents :</u> Madame CARRERE Alexandra</p>

DÉLIB. N° 03-2025_ OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA TRAVERSE DE MIRIBEL AUPRÈS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la TRAVERSE DE MIRIBEL,

Considérant les besoins financiers nécessaires à la réalisation du projet,

Considérant l'opportunité de solliciter un financement auprès de Valence Romans Agglo dans le cadre du dispositif des fonds de concours,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. De solliciter Valence Romans Agglo pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet la Traverse de Miribel, pour un montant de 654 511,53 €.
2. De préciser que ce financement sera destiné au projet mentionné précédemment, et que le projet répond aux critères d'éligibilité définis par Valence Romans Agglo.
3. D'approuver le plan de financement du projet, tel que présenté dans les documents annexés, qui inclut la participation de Valence Romans Agglo, l'autofinancement de la commune, ainsi que d'éventuels autres financements publics ou privés.
4. De s'engager à respecter les conditions d'utilisation des fonds de concours telles que définies par Valence Romans Agglo, et à fournir les justifications requises quant à l'utilisation de la subvention dans le cadre du projet.

Le plan de financement détaillé est le suivant :

	Montant H.T.
Coût estimatif	654 511,53 €
Conseil Général (30 %)	196 353,45 €
DETR (25%)	163 627,88 €
Valence Romans Agglo - Fonds de concours (10%)	66 272,00 €

Région (6 %)	41 674,00 €
Coût à la charge de la commune (29 %)	186 584,20 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire et son adjoint pour signer toutes les pièces nécessaires afin de formaliser cette demande auprès des services compétents et de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

Annexes :

- Plan de financement du projet
- Dossier de présentation du projet
- Délibération de Valence Romans Agglo relative aux fonds de concours (si applicable)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Résultat du vote	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Pour extrait certifié conforme
A Valherbasse le 03/03/2025

Le Maire Jean Louis VASSY

